



## MAISON – SERVICES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES AU CRÉDIT D'IMPÔT POUR MAINTIEN À DOMICILE

Si vous habitez **dans votre propre maison**, vous pouvez demander le crédit d'impôt pour des dépenses effectuées pour obtenir certains services de maintien à domicile. Il s'agit de services que vous payez à chaque utilisation ou selon les termes d'un contrat. Ces services sont considérés comme des services occasionnels.

Ils peuvent être rendus par une personne que vous employez ou par une entreprise (par exemple, une travailleuse ou un travailleur autonome, un organisme coopératif ou une entreprise d'économie sociale). Cette personne ou cette entreprise doit vous remettre une **facture**.

Seul le coût des **services** donne droit au crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Le coût des **produits** nécessaires pour rendre les services n'est pas compris.

### Services admissibles liés aux services d'aide à la personne

#### Services d'aide à la personne si vous habitez dans votre propre maison

Types de services	Services admissibles	Exclusions
<b>Services de soins personnels (services liés aux activités quotidiennes d'une personne dont le niveau d'autonomie n'est pas suffisant pour qu'elle puisse prendre soin d'elle-même)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Services donnés à l'endroit où vous habitez et qui se rapportent uniquement               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à l'habillage</li> <li>▪ à l'hygiène (par exemple, l'aide pour le bain)</li> <li>▪ à l'alimentation (par exemple, l'aide pour manger et boire)</li> <li>▪ à la mobilisation ou aux transferts (déplacements dans la maison)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût des produits de toilette</li> <li>▪ Soins professionnels rendus, par exemple, par une coiffeuse ou un coiffeur</li> <li>▪ Services rendus par une ou un membre d'un ordre professionnel, comme une ou un podiatre<sup>1</sup></li> </ul>
<b>Services liés aux repas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide pour préparer les repas à l'endroit où vous habitez</li> <li>▪ Préparation et livraison des repas par un organisme communautaire à but non lucratif (par exemple, une popote roulante)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Service de livraison de repas par un restaurant</li> <li>▪ Coût de la nourriture</li> </ul>
<b>Services infirmiers<sup>2</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soins fournis par une infirmière ou un infirmier à l'endroit où vous habitez</li> <li>▪ Soins fournis par une infirmière ou un infirmier auxiliaire à l'endroit où vous habitez</li> </ul>	

<p><b>Services de surveillance et d'encadrement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Services non spécialisés de surveillance de nuit ou de surveillance continue ainsi que d'encadrement de la personne (par exemple, le gardiennage)</li> <li>▪ Services de télésurveillance centrée sur la personne (par exemple, un service d'appel d'urgence, activé notamment par un bracelet ou un pendentif, ou un service de mesure à distance du taux de glycémie et des signes vitaux, tels le pouls, la tension artérielle et la saturation d'oxygène dans le sang)<sup>3</sup></li> <li>▪ Services liés à l'utilisation d'un dispositif de repérage d'une personne par système de localisation GPS<sup>3</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût d'achat, de location ou d'installation de matériel de sécurité (par exemple, un bracelet de surveillance, un bouton d'alarme ou un système d'alarme)</li> </ul>
<p><b>Services de soutien civique (pour faire face aux exigences de la vie quotidienne ou citoyenne)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement pour aller à la pharmacie ou à l'épicerie, ou pour aller voter</li> <li>▪ Aide fournie par une ou un proche pour la gestion du budget</li> <li>▪ Aide pour remplir les formulaires liés aux <b>versements anticipés</b> du crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Services rendus par une ou un membre d'un ordre professionnel, comme une ou un comptable agréé ou une ou un notaire</li> <li>▪ Aide pour remplir des formulaires liés à la déclaration de revenus</li> </ul>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les services d'une infirmière ou d'un infirmier sont des services admissibles même si ces personnes font partie d'un ordre professionnel.</li> <li>2. Les services infirmiers qui sont fournis ne doivent pas être inclus dans le montant de vos frais médicaux (<a href="#">ligne 381</a>).</li> <li>3. Les frais pour la location ou l'achat d'un dispositif de télésurveillance ou d'un dispositif de repérage d'une personne par système de localisation GPS ne sont pas admissibles, mais ils peuvent donner droit au crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie (<a href="#">ligne 462</a>).</li> </ol>		

### Important

Les services d'aide à la personne ne doivent pas être rendus par une personne qui demande le crédit d'impôt pour personne aidante à votre égard.

## Services admissibles liés aux services d'entretien ou d'approvisionnement

### Services d'entretien ou d'approvisionnement si vous habitez dans votre propre maison

Types de services	Services admissibles	Exclusions
<p><b>Services d'approvisionnement en nécessités courantes et autres courses</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Livraison de l'épicerie</li> <li>▪ Livraison des médicaments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût des produits achetés, comme la nourriture ou les médicaments</li> </ul>

<b>Services d'entretien des vêtements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Services fournis par une aide domestique pour le nettoyage, à l'endroit où vous habitez, <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des vêtements</li> <li>▪ des rideaux</li> <li>▪ de la literie</li> <li>▪ des serviettes</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût des produits d'entretien</li> <li>▪ Services offerts par une entreprise de nettoyage à sec, de blanchissage ou de pressage</li> </ul>
<b>Services d'entretien ménager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien ménager des aires de vie (balayage, époussetage ou nettoyage)</li> <li>▪ Entretien des appareils électroménagers (nettoyage du four ou du réfrigérateur)</li> <li>▪ Nettoyage des tapis et des meubles rembourrés (divans ou fauteuils)</li> <li>▪ Nettoyage des conduits d'aération, si le démontage des conduits n'est pas nécessaire</li> <li>▪ Ramonage de la cheminée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût des produits de nettoyage</li> </ul>
<b>Services d'entretien extérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déneigement (marches, balcon, etc.)</li> <li>▪ Entretien, fertilisation et tonte du gazon</li> <li>▪ Entretien de la piscine et du spa, y compris leur ouverture et leur fermeture</li> <li>▪ Entretien des haies et des plates-bandes</li> <li>▪ Taille ou émondage des arbres ou des arbustes</li> <li>▪ Ramassage des feuilles</li> <li>▪ Nettoyage des fenêtres et des gouttières</li> <li>▪ Pose et démontage d'un abri saisonnier (garage de toile, auvent ou abri de jardin [<i>gazebo</i>])</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût des produits d'entretien</li> <li>▪ Coût de tout autre bien utilisé pour réaliser les travaux</li> </ul>

## Services ne donnant pas droit au crédit d'impôt

Dans certaines situations, des services et des dépenses ne donnent pas droit au crédit d'impôt. Il s'agit

- des services rendus
  - hors du Québec,
  - par votre conjoint(e) ou une personne à charge,
  - par une résidence qui n'est pas votre habitation et qui vous accueille de façon temporaire, le temps de votre convalescence;

- des dépenses liées
  - aux services d'entretien et d'approvisionnement d'une autre habitation que la vôtre ou de votre chalet,
  - aux travaux de construction, de rénovation ou de réparation,
  - aux travaux pour lesquelles une licence délivrée en vertu de la Loi sur le bâtiment est exigée (par exemple, les services d'une électricienne ou d'un électricien, d'une ou d'un peintre, ou d'une plombière ou d'un plombier),
  - à la réservation de votre place dans une résidence privée pour aînés.

Pour demander le crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés, consultez la page [Demande du crédit d'impôt](#).